PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNCIPAL DU 21 MAI 2015

I - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises.

Dans les formes réglementaires, sont successivement désignés :

- Madame Anna DESSARD,
- Monsieur Franck DELETANG,
- Monsieur Jean-Pierre BRUNET,
- Monsieur Robert ROCTON,
- Madame Médérique MOULIN,
- Madame Annick PELTIER.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie par des magistrats.

II - CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le Maire expose que le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat peut aller jusqu'à 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Suite au départ à la retraite au 1^{er} juin prochain d'un agent en contrat unique d'insertion — contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI — CAE) au service technique, monsieur le maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

Missions: agent polyvalent au service technique (espaces verts, salle polyvalente, station d'épuration, entretien bâtiments et voirie),

Durée du contrat : 12 mois renouvelable, Durée hebdomadaire de travail : 35h,

Rémunération: SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'avenir, à compter du 1^{er} juin 2015, au sein du service technique,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir,
- et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2015.

III - PISCINE

A - Création de poste

Le conseil municipal décide de créer un poste d'éducateur des activités physiques et sportives à durée déterminée pour assurer la surveillance de la piscine du 1er juillet au 31 août 2015.

B - Horaires

Le conseil municipal fixe les horaires de la piscine :

- mardi au vendredi : 13h 45 19 H 30,
- samedi et dimanche : 14 heures 20 heures,
- fermé le lundi.

C – Tarifs des boissons et glaces

Le conseil municipal fixe les tarifs des boissons et glaces en vente à la piscine :

| | Tarifs 2015 | |
|--------------------------------|-----------------------------|--|
| Produit | en € | |
| | | |
| Coca cola / coca-cola light | 0,80 | |
| Oasis | 0,80 | |
| Eau 50 cl | 0,30 | |
| Savane pocket | e pocket 0,50 | |
| Glace Nesquik | 0,50 | |
| Barres glacées (crunch – lion) | 0,80 | |
| Cônes vanille ou chocolat | es vanille ou chocolat 0,80 | |
| Glace coca cola | 1,00 | |
| Café - chocolat | 0,80 | |

IV - ASSAINISSEMENT

A – <u>Vérification de la conformité des branchements du lotissement de la Haute Paillerie</u>

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est constaté des rejets de matières autres que des eaux de pluie dans le réseau d'eau pluviale qui arrive au bassin de rétention du lotissement de la Haute Paillerie.

La Lyonnaise des Eaux a présenté un devis qui s'élève à 7 976 € HT, soit 9 571,20 € TTC pour le contrôle de 62 branchements.

Le conseil municipal s'interroge sur le coût d'un tel contrôle.

Un courrier sera adressé aux riverains leur demandant de vérifier leur installation et proposant une assistance. Un coupon-réponse sera joint.

B - Station d'épuration

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat de prestations de service pour la visite électromécanique des installations de collecte et de traitement des eaux usées arrive à échéance au 1^{er} juin 2015.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour une année, renouvelable deux fois.

VI— TARIF DE LOCATION DES GARAGES DE LA RESIDENCE FRENAIS-MOITET

Le conseil municipal fixe le tarif de location mensuelle des garages de la résidence Frénais-Moitet à 45 euros à compter du 1^{er} juillet 2015.

VI -REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions, adopte le règlement du restaurant scolaire joint en annexe.

VIII - AFFAIRES DIVERSES

A - Départ de deux agents

A l'occasion de la mutation de Madame Céline LEONARD, adjoint administratif, après 9 années passées au secrétariat et du départ à la retraite de Monsieur Allain PICHARD, agent des services techniques, après 2 années passées au service technique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de leur offrir un cadeau ou un bon d'achat d'une valeur respective de 500 euros et 100 euros.

B - Demande de sponsoring

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de la commune qui recherche un sponsor pour son inscription à l'édition 2015 de la course des 24 h du Mans vélo.

Le conseil municipal, par 14 voix (1 pour et 2 abstentions) ne réserve pas une suite favorable à cette demande.

C – Facture initiations premiers secours

La Croix Rouge a dispensé à des élèves du groupe scolaire une initiation premiers secours. La commune règlera la facture correspondante en totalité (216,94 €). L'Association des Parents d'Elèves en remboursera la moitié.

D – Communication

- Les prochaines séances de cinéma auront lieu les 28 mai (Mme CORMIER et M. FOUCHARD assureront les entrées) et 23 juin (Mmes PRADO et GOETHAL assureront les entrées).
- Le 9 juin prochain à 20 h 30 à Parigné l'Evêque aura lieu une réunion publique sur le projet éolien en présence des 2 sociétés concernées.
- Monsieur le maire rappelle le concert du 29 mai avec l'orchestre d'Harmonie du Bélinois et l'orchestre du Conservatoire du Mans.
- Le 26 mai à 18 h 30 aura lieu à la salle polyvalente une réunion sur « les énergies renouvelables en pays du Mans : quel potentiel de développement ?».
- Le 2 juin prochain à 20 h 30, le conseil municipal se réunira pour débattre sur les orientations communautaires.
- Le 1^{er} salon des peintres et des écrivains fera l'objet de la page culture du prochain écho communautaire.

E – <u>Panneau lumineux</u>

Monsieur DÉNIEL présente le panneau lumineux, simple face d'une surface de 1,59 m² qui a été décidé au budget.

Le conseil municipal par 12 voix se prononce pour son implantation au rond-point (contre 5 voix pour la place devant la mairie).

F – Divers

Monsieur DÉNIEL informe le conseil :

Véronique CORMIER

- que les travaux de remise en état de l'ancienne bibliothèque sont en cours ;
- que les lampadaires, qui doivent être remplacés, généreront une économie d'énergie non négligeable;
- que le questionnaire destiné au personnel sur les risques psychosociaux a eu un taux de réponse de 88,87 %.

Bernard LAIR

Il est rapporté une demande d'aménagement d'un auvent devant le groupe scolaire pour abriter les personnes qui viennent à pied.

| 1 | | Laurata |
|-----|-----------------------|-----------|
| Las | secrétaire de séance, | Le maire, |
| | | |
| | | |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.